



Original: **Anglais**

OIC/COMCEC-31/2015

RAPPORT

DU SECRETARIAT GENERAL

SUR

LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DECENNAL DE
L'OCI

SOU MIS A

LA 31^{EME} SESSION DU COMITE PERMANENT DE L'OCI POUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE
23-26 Novembre 2015

-: TABLE DES MATIERES:-

NO.	CONTENU	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Echanges commerciaux Intra-OCI	3
III.	Coopération dans le domaine du Transport	8
IV.	Agriculture, Sécurité Alimentaire et Développement Rural	8
V.	Emploi et Productivité	11
VI.	Développement du secteur du Tourisme	12
VII.	Coopération dans le domaine financier	15
VIII.	Rôle du Secteur Privé	16
IX.	Fonds Spéciaux et Programmes Economiques Régionaux	17
X.	Assistance aux Etats Membres et aux Communautés Musulmanes dans les Pays Non OCI	20
XI.	Coopération avec les autres Organisations Régionales et Internationales	21
XII.	Elaboration du nouveau Programme d'Action de l'OCI	23
XIII.	Conclusions	25

I. INTRODUCTION:

1. L'année 2015 a été marquée par de nombreuses activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre des diverses résolutions portant sur la coopération socio-économique intra-OCI. En plus de la série d'interventions des institutions compétentes de l'OCI à travers les projets en cours afférents au commerce, aux infrastructures, au développement de l'agro-industrie, et à la microfinance, la convocation du tout premier Forum de l'investissement de l'OCI pour l'Asie centrale, le lancement du prix OCI de la « Ville du Tourisme », le forum proposé par l'OCI sur la normalisation, l'accréditation et la certification halal, sont des événements-phares annoncés qui dénotent de l'engagement renouvelé des Etats membres dans le domaine du commerce, du développement du secteur du tourisme et de l'intégration régionale.
2. Compte tenu du fait que les conditions préalables au décollage du mécanisme de facilitation des échanges représenté par le TPS-OIC sont maintenant toutes réunies, l'ensemble des acteurs OCI concernés se retrouvent désormais dans une meilleure posture pour tirer profit de cet instrument de réduction tarifaire et booster les échanges commerciaux intra-OCI. De même, les arrangements en relation avec la consolidation des structures de la nouvelle institution spécialisée de l'OCI pour la sécurité alimentaire, à savoir l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, ont été entièrement finalisés, avec la convocation de la réunion consultative qui a groupé les 21 signataires et d'autres Etats membres de l'OCI à Jeddah, en Arabie saoudite, le 13 Janvier 2015.
3. Ce rapport mettra donc en lumière les activités précédentes, qui ont été entreprises en application des résolutions pertinentes de l'OCI, du Programme d'action décennal, et des divers accords multilatéraux de l'OCI. Le rapport résume également les activités des institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la coopération socio-économique, dans le cadre de l'accent renouvelé qui a été placé sur la coordination interinstitutionnelle, pour renforcer la synergie et l'efficacité des différents programmes de l'OCI. Il comporte également un certain nombre de recommandations à l'attention des Etats membres, avec une référence particulière aux activités nécessitant des actions nationales et la prise des décisions au plus haut niveau pour leur mise en œuvre prompte et efficace.

II. ECHANGES COMMERCIAUX INTRA-OCI:

4. Au cours de l'exercice sous revue, l'Organisation a continué à accorder la priorité à la mise en œuvre des divers programmes et initiatives en rapport avec le financement du commerce, l'assurance-crédit à l'exportation, la promotion du commerce par l'intermédiaire des foires, expositions et salons spécialisés, le développement des produits stratégiques ainsi que les mesures de facilitation du commerce. En conséquence, les échanges commerciaux intra-OCI ont continué à croître depuis le dernier rapport présenté en Novembre 2014. La balance commerciale des États membres de l'OCI a cependant enregistré une légère baisse de 0,52% d'US \$ 4.184,08 milliards en 2013 à US \$ 4.162,25 milliards en 2014. De même, la valeur totale des échanges intra-OCI en 2014 se chiffrait à 802, 25 trillions de \$, contre 776, 13 trillions de \$ en 2013, enregistrant ainsi

une augmentation de 3,37%. Dans le même temps, la part du commerce intra-OCI dans la balance commerciale globale des États membres est passée de 18,64% en 2013 à 19,33% en 2014, soit une augmentation de 3,71%.

Promotion du commerce:

5. En conséquence, l'OCI a organisé, par le biais de ses institutions compétentes, les foires, expositions et salons spécialisés suivants, dans le but de promouvoir les échanges commerciaux et l'accès aux biens et produits des États membres:
 - ✓ 3ème édition de Halal Expo OCI, à Sharjah, aux Emirats arabes unis, 8-10 Décembre 2014: la foire a été marquée par la participation de 120 sociétés originaires de 12 États membres de l'OCI ou appartenant à des communautés musulmanes dans les pays non-membres, à la recherche d'opportunités d'affaires et de partenariats.
 - ✓ 8ème Salon de l'industrie agroalimentaire des États membres de l'OCI, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, 13-16 Avril 2014: L'exposition a fourni une plate-forme pour environ 400 entreprises participantes provenant de 17 États membres pour promouvoir leurs produits et échanger des informations sur les derniers développements et les innovations dans les secteurs de l'industrie alimentaire et de l'emballage.
 - ✓ Salon des produits organiques et locaux des États membres de l'OCI, Tunis, République de Tunisie, 28 Octobre- 1 Novembre 2015: Ce salon constitue une opportunité pour les entreprises et les acteurs de l'industrie Bio de même que pour les petits agriculteurs pour promouvoir leurs produits et services.
6. La 15ème Foire des États membres de l'OCI, a été reportée. Elle va maintenant se tenir à Riyad, en Arabie Saoudite, du 22 au 26 mai 2016. De même, la 2ème Foire du Tourisme des États Membres de l'OCI aura lieu à Sharjah, Emirats Arabes Unis, du 8 au 10 Décembre 2015.

Réseau OCI des organismes de Promotion du Commerce

7. Dans le cadre du partage des connaissances, et du renforcement de la synergie et de la collaboration entre les organismes nationaux de promotion du commerce des États membres de l'OCI, une réunion inaugurale du Réseau OCI des Organismes de Promotion du Commerce (OPC) a été organisée à Sharjah, État des Emirats arabes unis, les 17 -18 Mars 2014 sous les auspices du CIDC et en collaboration avec la Chambre de commerce de Sharjah. Il a été décidé de tenir cette réunion tous les deux ans afin d'identifier les domaines de collaboration et les éventuels projets conjoints et de mobiliser les fonds requis pour leur mise en œuvre. À cet égard, la prochaine réunion de l'OCI-OPC se tiendra en marge du 15ème Salon du Commerce des États membres de l'OCI, qui devrait se tenir à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, durant la période du 22 au 26 mai 2016.

Financement du commerce et assurance-crédit à l'exportation:

8. L'augmentation exponentielle du nombre et du volume des interventions de financement du commerce par les organes compétents de l'OCI, a grandement contribué à stimuler la productivité et à booster la croissance parmi les entreprises bénéficiaires des États

membres. La préoccupation majeure en l'occurrence est de mettre en place une modalité solide pour garantir l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) à ce type de financement du commerce, en particulier dans les différentes sous-régions de l'aire géographique de l'OCI.

9. Au cours de l'exercice sous revue, la Société islamique de financement du commerce (SIFC) a poursuivi son expansion en termes de développement du commerce intra-OCI, à travers la mise en œuvre de diverses initiatives, telles que le Programme de coopération et de promotion commerciales (TCPP), le soutien aux produits stratégiques, l'accès aux PME et aux pays membres les moins avancés (PMMA), ainsi que les programmes de développement du commerce régional comme l'Initiative d'Aide au Commerce pour les États arabes.
10. Au titre de son soutien aux échanges intra-OCI en termes de matières premières stratégiques, la SIFC a approuvé un total de 333 millions \$ pour l'approvisionnement en intrants agricoles, denrées alimentaires et financement à l'exportation au profit du Burkina Faso, du Cameroun, de la Gambie, du Mali, du Nigéria, du Sénégal, du Togo et du Zimbabwe. En 2013, la SIFC a approuvé 19 opérations pour le compte du secteur agricole, d'un montant global de 566 millions \$, soit une enveloppe légèrement plus consistante que l'année précédente. En plus de produits agricoles, la SIFC a continué à soutenir les États membres pour leurs besoins dans d'autres produits stratégiques tels que le polyéthylène, le polypropylène, les hydrocarbures, etc.
11. Soutenir les PME est l'un des principaux piliers de la stratégie de la SIFC dans le cadre du mandat qui lui a été assigné par la plus haute hiérarchie de l'OCI. À cette fin, la SIFC accorde des lignes de financement conjuguées avec des programmes de financement Mourabaha en 2 étapes (2SMF) aux banques locales qui, à son tour, canalisent le financement requis aux PME pour des transactions spécifiques de financement du commerce. En 2013, la SIFC a fourni 125 millions \$ US en vertu de ces mécanismes, montant qui a été porté à 385 millions \$ dans le 8 premier mois de l'année 2014.
12. Les agréments accordés à travers la facilité SIFC ont doublé, passant de 2,5 milliards \$ US en 2008 à 5,1 milliards \$ en 2014. Ainsi, au cours des 7 dernières années, le volume des approbations de financement du commerce SIFC a atteint un montant cumulé de 25 milliards \$ US. La Société a été en mesure d'attirer de nouveaux clients, et de nouveaux pays ont été pénétrés dans le cadre de l'alignement de la stratégie de diversification de la SIFC pour atteindre plus de clients et élargir son champ de couverture.
13. De même, la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) a réussi à augmenter sensiblement le volume de ses transactions commerciales en encourageant les flux d'investissement entre les États membres. La compagnie y est parvenue en proposant une large palette de services de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements conformes à la charia pour les exportateurs, les institutions financières et les investisseurs en quête d'une couverture du risque de non-paiement des créances à l'exportation découlant de risques commerciaux, non-commerciaux et politiques. Elle offre également des services de réassurance pour les organismes de crédit à l'exportation des États membres.
14. Les opérations d'assurance SIACE ont augmenté de 9% en 2013 pour atteindre 3,4 milliards US \$, tandis que les nouveaux engagements ont légèrement diminué (-3%), retombant de 2,3 milliards US \$ en 2012 à 2,2 milliards \$ US en 2013. Ces activités ont permis de faciliter les transactions commerciales et les flux d'investissement, avec un total de 4,8 milliards \$ et 1,9 milliards \$ US, respectivement, en 2013. Au total, et depuis sa création, la SIACE a émis des polices d'assurance pour un montant de 20,2 milliards \$

et un chiffre d'affaires assurée de 17,9 milliards US \$, avec un ratio global de sinistres déclarés de 25 pour cent, ce qui est nettement en dessous du ratio courant dans la branche. Le top-6 des États membres qui ont le plus bénéficié des services SIACE depuis la création de la compagnie se compose de l'Arabie saoudite (25,7%), du Bahreïn (11,9%), des Émirats Arabes Unis (11,0%), de l'Égypte (8,6%), du Pakistan (7,0%) et de la Turquie (4,7%).

Facilitation des échanges:

15. De même, le Secrétariat général a renouvelé son invitation aux États Membres pour donner effet aux différents instruments commerciaux multilatéraux entre les États membres de l'OCI.
16. Au cours de l'exercice sous revue, le Royaume du Bahreïn et l'État du Koweït ont ratifié les Règles d'Origine du TPS-OIC. Pour sa part, le Royaume du Maroc a présenté sa liste de produits éligibles au TPS –OIC le 18 Juillet 2014. En conséquence, le Comité des négociations commerciales (CNC) du TPS-OIC peut dès à présent se réunir pour l'opérationnalisation immédiate de ce mécanisme de facilitation du commerce intra-OCI. L'état des signatures et ratifications des accords économiques de l'OCI au 30 Février 2014 est joint au présent rapport. À cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec l'Union des Chambres de Commerce de Turquie (TOBB) a organisé un séminaire pour les États membres signataires du TPS -OIC à Ankara, en Turquie, les 26-27 Janvier 2015. Ce séminaire a permis de faire le point des derniers développements en ce qui concerne l'opérationnalisation du système.
17. C'est donc le lieu de renouveler ici notre invitation aux États membres, qui n'ont pas encore complété le processus de signature ou de ratification des accords économiques de l'OCI pour les presser de le faire dans les meilleurs délais. Dans le même ordre d'idées, les États membres qui ont signé et ratifié le TPS-OIC pourraient souhaiter transmettre leurs listes de produits en conformité avec les dispositions pertinentes des résolutions du COMCEC et du CMAE, - y compris leurs tranches annuelles spécifiques de réduction, leurs listes des produits (listes de concessions), des échantillons de certificats et les spécimen de timbres utilisés par leurs services douaniers-, et parachever les mesures législatives et administratives internes devant être mises en place à cet effet.
18. De même, et conformément à l'objectif de facilitation des échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI, un Forum de haut niveau de l'OCI sur les initiatives de facilitation du commerce et le guichet unique pour la coopération économique régionale renforcée a été organisé à Casablanca, Royaume du Maroc, les 25-26 Février 2013. Le Forum a décidé de créer un groupe de travail pour examiner la faisabilité et les modalités de mise en place et de suivi de l'initiative de guichet unique dans les États membres de l'OCI. Le Forum a demandé au CIDC et à la SIFC d'arrêter une feuille de route et de définir les Termes de Référence (TdR) pour la mise en œuvre de cette initiative. Dans ce contexte, il est à noter que les États membres suivants ont d'ores et déjà établi leur propre guichet unique, à savoir: Bénin, Burkina Faso (en cours), Cameroun, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Gambie, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali (en cours), Maroc, Mozambique, Ouganda (en cours), Pakistan, Qatar, Sénégal, Tunisie et Turquie.
19. Dans la même optique, le CIDC et la SIFC, en collaboration avec le Ministère du commerce extérieur du Royaume du Maroc, organiseront un atelier sur "la modalité de guichet unique et l'E-commerce et leur rôle dans la promotion des échanges intra-OCI" à

Casablanca, Royaume du Maroc, les 9-10 Novembre 2015, le principal objectif de cet atelier étant de partager les connaissances, l'expérience et les meilleures pratiques sur la mise en œuvre des programmes de facilitation du commerce au plan local, le développement et la mise en place du guichet unique et les projets de commerce sans papier dans les États membres de l'OCI. Le workshop vise également à faire le point de l'état actuel de la coopération, de l'échange de données et de l'harmonisation entre les autorités en charge du commerce extérieur, et également de discuter de la possibilité d'établir des systèmes de guichets uniques régionaux et des portails d'information commerciale.

20. Conformément aux résolutions de la 30ème session du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec l'Union turque des Chambres et des Bourses (TOBB) a organisé un séminaire sur la mise en œuvre des règles d'origine du Système de Préférences Commerciales de l'OCI (TPS- OIC) à Ankara, République de Turquie, les 26-27 Janvier 2015. Le séminaire a réuni des représentants du Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Jordanie, Malaisie, Maroc, Pakistan et Turquie. Les représentants du Secrétariat général de l'OCI, du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), de la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) et du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont également assisté à l'événement. Les participants ont eu droit à une série d'exposés et discuté des divers aspects de la mise en œuvre des règles d'origine du TPS-OIC, y compris: les produits couverts par les accords commerciaux préférentiels; le certificat d'origine du TPS-OIC; la conversion des listes de concession; et le rôle du secteur privé.

Normes et procédures OCI pour l'Alimentation Halal:

21. Compte tenu de la nécessité de revoir les questions en suspens concernant les normes Halal, les procédures d'accréditation et de certification proposées par l'OCI, le Secrétariat général a tenu une réunion de coordination interinstitutionnelle au siège de l'OCI, le 8 Décembre 2014, avec les représentants des trois institutions compétentes, à savoir, l'Académie internationale islamique du Fiqh (IIFA), Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI), et Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA).
22. A la lumière du rapport du Secrétaire général, la 42e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères réunie à Koweït City, Etat du Koweït, le 27 au 28 mai 2015, a salué l'initiative du Secrétaire général de convoquer une Forum des parties prenantes sur les normes et procédures unifiées d'Alimentation Halal à son siège à Djeddah au cours de l'année 2015, en coordination avec les institutions de l'OCI susmentionnées. Le Forum se tiendra donc au Secrétariat Général de l'OCI à Djeddah les 9-10 Décembre 2015.
23. Le Forum devrait réunir les organismes de normalisation, d'accréditation et de certification des États membres, les experts des institutions de l'OCI compétentes et les divers autres acteurs dans le domaine du Halal pour aborder les thèmes et les objectifs suivants: élaboration d'une norme Halal unifiée par l'harmonisation des différents écoles de pensée islamiques; la coopération entre les différents acteurs nationaux et régionaux dans le secteur du halal; l'opérationnalisation de la procédure d'accréditation à travers une structure convenue; les modalités d'enregistrement des organismes d'accréditation; la détermination et l'opérationnalisation des procédures de certification de l'OCI; le rôle du secteur privé dans le développement de l'industrie halal; l'expansion du commerce halal

intra-OCI; et la promotion de la recherche et des meilleures pratiques dans le secteur du halal.

III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

Mise en œuvre du projet de chemin de fer OCI Dakar-Port Soudan:

24. Comme signalé lors de la 30^{ème} session du COMCEC, le Secrétariat général a établi une série d'arrangements avec la BID pour promouvoir la mise en œuvre du projet OCI de liaison ferroviaire Dakar-Port Soudan, à travers la mobilisation des capitaux requis pour financer la boucle Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo Dioulasso. En outre, le Secrétariat général a demandé au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso de soumettre leur projet transfrontalier par les canaux officiels à la Banque islamique de développement pour lui permettre de diligenter les procédures nécessaires. En réponse à la demande du Secrétariat général, le Gouvernement du Sénégal a fait savoir qu'en Juin 2015, il avait soumis à l'appréciation de la BID une demande financière liée à la construction du segment Dakar-Bamako de la boucle ferroviaire mentionné ci-dessus.
25. Dans le même esprit, la 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui a eu lieu au Koweït les 27-28 mai 2015, a apporté sa caution à l'exécution du tronçon Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo-Dioulasso sur le corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan et a exhorté les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à mobiliser les fonds nécessaires pour ledit projet.
26. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat général continuera de sensibiliser activement les États membres sur la nécessité d'intégrer leurs segments locaux respectifs le long du corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan dans leurs plans nationaux de développement et de soumettre des études de faisabilité établies dans les règles de l'art pour obtenir un soutien technique adéquat et un financement conséquent de la part des États membres de l'OCI et de ses partenaires de développement.

Activités de l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs:

27. Le 36^{ème} session du Comité exécutif et la 27^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OISA) ont eu lieu à Dubaï, Émirats arabes des unis (EAU), le 12 Novembre 2014. Les travaux ont abouti à la signature de protocoles d'entente avec trois compagnies de navigation et de construction navale, à savoir *Emirates Classification Society* (TASNEEF); *Arab Ship Building and Repair Yard* (ASRY) et la Fédération arabe de la marine marchande (AFS). Les accords portent sur la promotion de la coopération entre ces organisations et les Etats membres de l'OCI dans le domaine de la classification des navires, du conseil technique, des services de formation et des certificats maritimes ainsi que dans la construction navale. De même, la dernière réunion annuelle de l'OISA s'est tenue à Dubaï, Émirats arabes unis, le 21 Octobre 2015.

IV. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

28. Tout en félicitant les Etats membres de l'OCI qui ont déjà signé le Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), la 42^{ème} session du Conseil des Ministres étrangers (CMAE) a invité ces derniers à ratifier rapidement le Statut de cette nouvelle

institution spécialisée de l'OCI. Le Conseil a également exhorté les autres Etats membres de l'OCI à accomplir toutes les formalités nécessaires pour adhérer à leur tour au Statut de l'IOFS à la première occasion qui leur conviendra.

Mise en place de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire au Kazakhstan:

29. À la date du 1er Octobre 2015, vingt-trois États membres de l'OCI avaient signé le Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS). Ces États membres sont: l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Bénin, Djibouti, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Iran, le Kazakhstan, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Palestine, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Suriname, l'Arabie saoudite, la Turquie, l'Ouganda, l'Union des Comores et les EAU. En Novembre 2014, le Parlement du Kazakhstan a ratifié le Statut et ouvert ainsi la voie aux autres États membres de l'OCI l'ayant déjà signé pour lui emboîter le pas.
30. Le statut de l'IOFS comporte une clause énonçant que ce statut doit être appliqué à titre provisoire dès sa signature par au moins dix États membres de l'OCI et entrer définitivement en vigueur lorsque dix d'entre eux auront déposé leurs instruments de ratification. En conséquence et compte tenu du fait que le nombre de signatures requis pour l'application provisoire du Statut de l'IOFS se trouve désormais réuni, une réunion consultative sur l'IOFS a eu lieu au siège de l'OCI à Djeddah, le 13 Janvier 2015. La réunion, à laquelle ont participé les signataires et non-signataires du Statut, a passé en revue les préparatifs de la session inaugurale de l'AG de l'IOFS, initialement prévue à Astana, au Kazakhstan, pour la période du 12 au 14 Octobre 2015.
31. Tout en félicitant les Etats membres de l'OCI ayant signé le Statut de l'IOFS, la 42ème session du CMAE a souscrit aux préparatifs en cours pour la tenue de la première Assemblée générale de l'IOFS à Astana, République du Kazakhstan, prévue théoriquement en Octobre 2015.
32. La première session de l'Assemblée générale devrait examiner et approuver un plan d'action portant sur la mise en œuvre d'une série de programmes à effet rapide, visant à booster les échanges et la coopération entre les États membres de l'IOFS. Ces programmes comprennent, entre autres: la création d'une base de données complète ; la réalisation de travaux de recherche sur tous les aspects de la sécurité alimentaire; la création de fonds pour les PME agricoles; et le développement des programmes régionaux de sécurité alimentaire (RFSP). Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale inaugurale comprend, entre autres, l'élection des membres du Conseil exécutif et du directeur général par intérim du Secrétariat de l'IOFS.
33. L'Assemblée générale inaugurale, qui devait initialement se tenir à Astana, au Kazakhstan, du 12 au 14 Octobre 2015, a été reportée à la demande des autorités du pays hôte en raison du retard accusé dans la réalisation du quorum requis. Le Secrétariat général est en consultation avec les autorités kazakhes compétentes pour la fixation de la nouvelle date de la première Assemblée générale au cours de la première moitié de l'année 2016.

7e Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole:

34. La septième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole (MCFSAD) devait avoir lieu à Dakar, au Sénégal, en 2013. Entretemps, le gouvernement du Kazakhstan a fait savoir qu'il était prêt à accueillir cette

conférence à Astana au cours de la période du 12 au 14 octobre 2015 en concomitance avec la tenue de l'Assemblée générale de l'IOFS. La 7^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole aura à délibérer sur les modalités pratiques de la mise en œuvre des différentes résolutions issues des sessions ministérielles précédentes et sur la relation entre la Conférence et la nouvelle institution spécialisée, l'IOFS.

35. La septième conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole prévue pour Astana, au Kazakhstan, parallèlement à la session inaugurale de l'IOFS, a été également reportée pour les mêmes motifs invoqués ci-dessus. Ces deux réunions sont maintenant reportées au premier semestre de l'année 2016.

Plan d'Action de l'OCI pour le Coton

36. Les résolutions pertinentes au Plan d'Action de l'OCI pour le Coton ont demandé aux États membres de soumettre à nouveau leurs projets respectifs sous un format exhaustif et bancable, tout en appelant le SESRIC et le Groupe de la BID à encourager les projets de renforcement des capacités et les secteurs liés au coton entre les États membres producteurs
37. En conséquence, la 5^{ème} session du Comité de Projet sur le coton a eu lieu au siège de la BID, à Djeddah, le 16 Novembre 2014. Les membres du Comité, dont le Secrétariat général de l'OCI, le Groupe de la BID, le SESRIC, et la CICIA, ainsi que cinq (5) centres d'excellence (Egypte, Nigeria, Pakistan, Sénégal et Turquie) ont participé à la réunion. En plus des membres officiels du Comité, des États membres et des promoteurs de projets d'Azerbaïdjan, du Cameroun et du Mozambique ainsi que le Comité de coordination du COMCEC y ont également pris part.
38. La 5^{ème} réunion du Comité de projet a convenu de combiner certains des 19 projets, approuvés par le Comité lors de ses réunions précédentes, mais encore en instance de financement. Parmi les 19 projets, 14 concernent l'assistance technique ou le renforcement des capacités, tandis que les cinq autres sont des projets d'investissement. À cet égard, la réunion a demandé au SESRIC de fusionner les 14 projets en un seul projet d'assistance technique / renforcement des capacités et de soumettre le tout au Groupe de la BID pour financement. Le Groupe de la BID a déjà approuvé le financement de deux projets (2) d'investissement au profit du Mozambique et du Cameroun. La plupart des projets approuvés par le Comité n'ont pas été financés en raison de l'absence de demande officielle des États membres. À cet égard, le Secrétariat général a approché une nouvelle fois tous les propriétaires de projets et maîtres d'ouvrage pour leur demander de soumettre à nouveau les projets cotonniers proposés sous une forme bancable et par la voie officielle normale
39. Dans le cadre du développement du secteur du coton, la BID a fourni un total d'US \$ 17 millions pour 17 États membres de l'OCI, dans des subventions d'assistance technique pour le renforcement des capacités et la préparation des projets (études de faisabilité) ainsi que le financement proprement dit des projets. En outre, au cours de la période 2009-2013, la SIFC a accordé 414 M \$ US aux États membres de l'OCI au titre de l'appui à la chaîne de valeur liée à l'industrie du coton (production, marketing et commercialisation).
40. De son côté, le SESRIC a organisé, dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités, une quinzaine (15) de cours depuis l'adoption du Programme de l'OCI pour le

coton. En outre, le SESRIC a présenté un nouveau projet d'assistance technique à la 5e réunion du Comité de projet de l'OCI pour le coton, comprenant 13 sous-projets qui visent à renforcer les capacités des institutions et des experts des Etats membres dans les différents sous-secteurs de la filière du coton, avec notamment l'amélioration de la qualité, le traitement des maladies du cotonnier, les pesticides, la culture du coton et les techniques d'irrigation, les politiques de marketing et de commercialisation, les différentes variétés de coton, les technologies culturales les plus efficaces, l'étude de la compétitivité, la mise à niveau de la filière coton dans les États membres, etc.

V. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

Cadre de l'OCI pour la coopération dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale

41. Les résolutions pertinentes de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale exhortent les États membres à mettre en œuvre les divers programmes à court, moyen et long terme, en particulier ceux liés à la santé et à la sécurité au travail, au développement des compétences, à l'esprit d'entreprise et à la protection sociale.
42. En conséquence, la première réunion du Comité de pilotage sur la mise en œuvre du Cadre de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale a eu lieu à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 17-18 Juin 2014, avec la participation des délégués de huit (sur neuf) Etats membres du Comité, des représentants du Secrétariat général de l'OCI, du SESRIC et du Groupe de la BID.
43. La Première réunion du Comité de pilotage a finalisé le programme exécutif pour la mise en œuvre du cadre de l'OCI en matière de travail, d'emploi et de protection sociale, qui définit les domaines de collaboration intra-OCI pour les deux prochaines années. Le Secrétariat général a fait circuler le Rapport de la Réunion et le Programme exécutif parmi les États membres et leur a demandé de bien vouloir lui faire connaître leurs besoins en relation avec les différents projets listés dans le programme exécutif. Le Secrétariat général a également demandé aux Etats membres intéressés et aux institutions de l'OCI parrainant les activités spécifiques prévues dans le programme exécutif, de le tenir au courant des ultimes dispositions prises pour le démarrage des activités proposées.
44. Par la suite, l'Indonésie a présenté son opinion générale sur le Programme exécutif, tandis que la Turquie a suggéré qu'il pourrait être approprié de confronter les expériences respectives en matière de recherche et du marché du travail, ce qui contribuerait grandement à la collecte des données au niveau de l'OCI. De leur côté, l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Irak, le Mali, le Niger, le Soudan, le Togo et la Tunisie ont fait connaître leurs besoins particuliers en vertu des projets envisagés dans le Programme exécutif, tels que le développement de la sécurité et de la santé au travail (SST), la vulgarisation des normes SST, la collecte des données statistiques sur le marché du travail, la protection juridique des travailleurs salariés et les législations régissant le marché du travail, entre autres.
45. De même, la Malaisie a organisé au cours de ces dernières années, des stages de formation sur la législation internationale pour la santé et la sécurité au travail, et l'hygiène industrielle à l'intention des représentants d'un certain nombre d'États membres de l'OCI. Dans ce contexte, le gouvernement de la Malaisie a invité les Etats membres de l'OCI à participer au Programme de renforcement des capacités liées à la sécurité et à la santé au travail (SST), et au Programme de coopération technique malaisien (MTCP).

L'initiative de la Malaisie permettra de parfaire la mise en œuvre du programme exécutif pour la mise en œuvre du cadre de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale.

46. Pour sa part, le SESRIC a établi, dans le contexte de ses efforts de mise en œuvre du Programme exécutif, une base de données sur les formateurs en matière de sécurité et de santé au travail dans le cadre du portail OIC-OSHNET. Il a également organisé six programmes de formation sur la sécurité et la santé au travail au Suriname, au Bangladesh, au Soudan, en Albanie, au Brunei Darussalam et au Pakistan au cours de la période 2014-2015.
47. En outre, le SESRIC a développé un programme de renforcement des capacités pour les institutions de sécurité sociale (SSI-CAB) visant à renforcer la synergie interinstitutionnelle pour booster la coopération sur les approches novatrices, techniques et méthodes permettant d'augmenter la couverture de la sécurité sociale dans les Etats membres de l'OCI. Une série de programmes de formation sera organisée dans le cadre du SSI-CAB en Azerbaïdjan, au Burkina Faso, au Soudan et au Togo dans un proche avenir.
48. En ce qui concerne le projet de création d'un centre du travail de l'OCI à Bakou, en Azerbaïdjan, en tant qu' institution spécialisée, et en ligne avec la décision de la 2ème CIMT, le Secrétariat général a fait circuler le projet de statut du Centre du Travail de l'OCI et le Document Conceptuel dudit Centre. En retour, le Bahreïn, le Burkina-Faso, la Gambie, la Turquie, le Maroc, le Liban, le Koweït et le Qatar ont soumis leurs vues et commentaires sur ce projet de statut. Alors que la Gambie et le Royaume du Bahreïn ont entièrement approuvé cette version du Statut, le Burkina Faso, la Turquie, le Maroc, le Liban et le Koweït ont proposé une série d'amendements et formulé des commentaires sur les différents articles du projet, en particulier et entre autres, pour les buts et objectifs du Centre, les conventions et accords, les prérogatives de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif, et le Secrétariat. Pour sa part, l'Etat du Qatar a indiqué ne pas avoir de remarques à faire sur le projet de statut, à l'exception du fait que les États membres ne devraient pas supporter des frais supplémentaires autres que leurs contributions à l'OCI. Se basant sur les observations ci-dessus, le Secrétariat général a harmonisé le texte du projet de Statut et en a fait distribuer la version révisée aux États membres pour appréciation.
49. La 3ème Conférence islamique des ministres du Travail (CIMT) s'est tenue en République d'Indonésie durant la période du 28 au 30 Octobre 2015. La conférence a fait le point de la mise en œuvre des résolutions issues de ses sessions antérieures, y compris pour le projet révisé du Statut du Centre du travail de l'OCI et les divers mécanismes d'opérationnalisation du programme exécutif lié au Cadre de Travail de l'OCI.

VI. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

Neuvième session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme

50. La neuvième session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) se tiendra à Niamey, en République du Niger, du 14 au 16 Décembre 2015. La Conférence sera appelée à sélectionner les lauréats du Prix OCI de la Ville du Tourisme pour 2017 et 2018 et à passer en revue les questions relatives à la promotion du tourisme inter-islamique, y compris l'application des normes de compétences professionnelles dans le tourisme (TOSS). En plus des exposés des différents points focaux (Indonésie, Iran et Malaisie) sur la

facilitation du tourisme, la recherche, la formation et le marketing touristique, la République du Niger sera l'hôte du salon du tourisme et de la culture tout au long de la période de la Conférence. Cette dernière initiative vise à encourager les États membres à mettre en valeur leurs produits nationaux respectifs dans le domaine des arts, de la culture et du tourisme.

Quatrième Réunion du Comité de coordination dans le domaine du tourisme

51. La quatrième réunion du Comité de coordination dans le domaine du tourisme a eu lieu à Jakarta, République d'Indonésie, le 3 Juin 2014. La réunion a été présidée par le ministre du Tourisme et de la Culture de la République de Gambie et président de la huitième session de la CIMT, avec la participation des délégués de six (6) membres du Comité (sur 9), des représentants du Secrétariat général de l'OCI, du SESRIC et du CIDC. La République d'Indonésie a également participé à la réunion en tant qu'observateur.
52. Le point culminant de la réunion était la sélection des deux lauréats du Prix de la Ville du Tourisme de l'OCI à savoir: Al-Qods Al-Sharif (2015) et Konya, en République de Turquie (2016), respectivement. La sélection a eu lieu sur la base des scores obtenus par rapport aux critères de sélection approuvés par le 8ème CIMT. Par la suite, le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI ont lancé un Programme commun d'activités pour commémorer la Ville du Tourisme OCI-2015. À cet égard, le Secrétaire général a personnellement recommandé la candidature de la ville d'Al-Qods Al-Sharif lors de la visite qu'il y effectuée les 4-5 Janvier 2015 à l'occasion de l'exposition de photos historiques dédiée à la ville sainte. Les autres activités programmées concernent l'organisation d'expositions, d'ateliers et de sessions de formation, la sélection et l'annonce de la remise des prix du «Meilleur Hôtel», du «Meilleur Restaurant», de la "Meilleure Agence de Voyage", du "Meilleur produit touristique» et du «Meilleur média». En conséquence, il serait souhaitable que les États membres réagissent positivement à la demande de parrainage de toute activité utile dans leurs pays respectifs pour commémorer l'attribution de cette distinction au titre de l'édition 2015. Il est à noter que dans ce contexte, la République de Turquie a gracieusement offert de faire don de 74 publications pour les différentes bibliothèques publiques d'Al-Qods Al-Sharif.
53. En accord avec le Programme d'activités, et en commémoration du Prix OCI de la Ville du Tourisme 2015, le SESRIC organisera un atelier de deux jours sur « la prospection du potentiel touristique d'Al-Qods Al-Sharif " à Istanbul, République de Turquie, les 24-25 Novembre 2015. L'objectif de l'atelier est de donner aux participants la possibilité de discuter et d'échanger leurs points de vue, leurs connaissances et leurs expériences en vue de déterminer les voies et moyens permettant d'augmenter le potentiel touristique d'Al-Qods Al-Sharif et de formuler des recommandations concrètes concernant l'action à mener au niveau de l'OCI.

Projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest

54. La 12ème réunion du Comité de pilotage du «Projet régional de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest» a eu lieu à Casablanca, Royaume du Maroc, les 17-18 Décembre 2014. La réunion a groupé les délégués de six États membres du Comité aux côtés des représentants du CIDC et du Groupe de la BID. La réunion a exhorté les États membres participants à soumettre leurs projets nationaux sous une forme bancable pour pouvoir engager les procédures nécessaires.

Premier Forum international de l'OCI sur le tourisme islamique

55. Le Premier Forum international de l'OCI sur le tourisme islamique a eu lieu à Jakarta, République d'Indonésie, les 2-3 Juin 2014. Le Forum a réuni des délégués de 27 États membres de l'OCI, en plus des représentants du Secrétariat général de l'OCI, du SESRIC et du CIDC, ainsi que les représentants du secteur privé, des instituts et centres de recherche et de la société civile.
56. Le Forum a formulé des recommandations très importantes qui sont de nature à compléter les efforts entrepris pour valoriser davantage les produits financiers et économiques islamiques, de manière à stimuler l'activité économique dans les Etats membres de l'OCI et le bien-être général grâce à l'inclusion sociale et financière des citoyens des Etats membres de l'OCI.
57. Plus précisément, le Forum a demandé à l'OCI de promouvoir la sensibilisation du public à l'importance économique du tourisme islamique dans le but de renforcer l'unité des peuples de l'Oummah islamique. Il a également recommandé la convocation d'un forum annuel sur le tourisme islamique pour réfléchir notamment sur le branding et l'image de marque de ce type de tourisme et son positionnement sur le marché mondial du tourisme. En outre, le Forum a recommandé de promouvoir davantage les flux touristiques respectueux de la charia entre les Etats membres de l'OCI, en mettant en œuvre des politiques nationales conçues précisément pour booster les flux touristiques intra-OCI, par le biais, entre autres, de la facilitation des visas, l'instauration du climat propice à l'investissement et le renforcement des capacités.
58. La réunion a également identifié un certain nombre d'actions à mener dans le domaine du renforcement des capacités, avec notamment une étude détaillée sur le tourisme islamique et le comportement du voyageur musulman, les opportunités d'investissement, le développement des sites culturels, des informations sur l'histoire des arts et des sciences en Islam, l'activation du comité du tourisme par le SMIIC, et l'encouragement des transactions commerciales dans le domaine du tourisme islamique.
59. À cet égard, la République d'Indonésie a gracieusement accepté de faire office de coordinateur pour le tourisme islamique afin de faciliter davantage le développement du tourisme islamique entre les Etats membres. Le Secrétariat général a pris note de la communication récente émanant du Royaume d'Arabie saoudite, qui a manifesté le désir de participer activement à ce dernier programme. Le Secrétariat général a entrepris entretemps de prendre les dispositions nécessaires pour inviter les Etats membres de l'OCI intéressés à abriter la deuxième édition du Forum pendant l'année en cours, avec la participation prévue des parties prenantes concernées par l'industrie du tourisme. Les objectifs du Forum comprendront, entre autres, la sensibilisation des fédérations nationales du tourisme dans les Etats membres de l'OCI à la nécessité de développer leur offre de produits touristiques islamiques, de promouvoir le renforcement des capacités et le développement des infrastructures, et d'encourager la certification des prestataires de services touristiques islamiques.

2ème Salon du Tourisme de l'OCI

60. Le 2ème Salon du Tourisme des Etats Membres de l'OCI se tiendra à Sharjah, Emirats Arabes Unis, du 8 au 10 Décembre 2015, sous le patronage de Son Altesse Sheikh Dr Sultan Bin Mohammed Al Qassimi, membre du Conseil suprême de l'Etat des Émirats arabes unis et souverain de Sharjah. À cet égard, les États membres de l'OCI sont vivement encouragés à participer activement à cette édition.

VII. COOPERATION DANS LE DOMAINE FINANCIER

Banques centrales et autorités monétaires des États membres de l'OCI:

61. L'assemblée annuelle des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI a eu lieu à Surabaya, en Indonésie, les 5-6 Novembre 2014. La réunion a adopté un communiqué final, dont les points saillants sont les suivants:
- ✓ Reconnaît la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration intra-OCI pour consolider les structures réglementaires macro- prudentielles dans les États membres de l'OCI à travers l'allocation de ressources pour l'assistance technique sur l'élaboration de programmes conjoints de renforcement des capacités et de partage de l'expérience;
 - ✓ Souligne la nécessité de développer des instruments, des infrastructures et des politiques dédiés afin de promouvoir le système financier islamique, y compris des normes internationalement reconnues dans ce domaine;
 - ✓ Reconnaît la nécessité d'optimiser et de revitaliser la finance sociale islamique, qui a un énorme potentiel pour contribuer au développement socio-économique dans les États membres de l'OCI;
62. La réunion a également souligné la nécessité d'une plus grande coopération intra-OCI pour discuter des questions de politique et des préoccupations communes en matière de développement de systèmes financiers sains et fiables ainsi que pour la promotion des produits financiers islamiques et de la finance sociale islamique en général dans le but de booster le développement socio-économique dans les États membres de l'OCI.
63. Sur proposition du Gouvernement du Suriname, la réunion annuelle des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI qui devait avoir lieu à Paramaribo, Suriname, les 23-24 Octobre 2015, a été reportée à une nouvelle date à confirmer en temps utile.

Développement des institutions de microfinancement:

64. L'OCI reste préoccupée par le problème posé par l'insuffisance des investissements et la rareté des ressources requises pour soutenir les efforts de développement dans ses États membres, en particulier parmi les franges de la population les plus pauvres et vulnérables. À cet égard, la diversification des sources de financement est devenue cruciale, compte tenu de la demande toujours croissante en ressources financières.
65. Gardant à l'esprit l'importance de la microfinance pour la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des catégories à faible revenu et des plus démunis, l'OCI et ses institutions compétentes ont lancé plusieurs programmes de développement de la microfinance, avec, entre autres, le Programme BID de développement de la microfinance (BID-MDP) et un programme de 500 millions d'US \$ d'appui à la microfinance (MFSP) du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID). Au titre du programme de développement de la microfinance de la BID, un certain nombre de projets liés à la microfinance sont mis en œuvre au Bangladesh, Indonésie, Soudan, Sénégal, Tunisie, Egypte, Pakistan et Tadjikistan. De la même manière, le FSID a débloqué à ce jour, et dans le cadre de son MFSP un montant total de 111, 47 millions de dollars pour le financement d'un certain nombre de projets dans différents pays de l'OCI.
66. Afin de surmonter les obstacles à l'expansion des services de microfinance et de promouvoir le développement durable de la microfinance dans les États membres de l'OCI, le Secrétariat

général de l'OCI et de la BID co-organiseront un workshop sur la Microfinance à Khartoum, au Soudan, dans le courant du premier trimestre 2016. L'objectif de ce workshop est de mettre en place une plate-forme pour partager et approfondir la compréhension des modèles de microfinance islamique, les bonnes pratiques, la gouvernance et les normes élaborées par la Banque centrale du pays et les institutions de la microfinance islamique au Soudan. Un des principaux buts de cet événement est également de revoir et de compléter le programme triennal de microfinance islamique pour la réduction de la pauvreté et le transfert de capacités (IMPACT), dont la première ébauche a été établie par le Secrétariat général de l'OCI et la BID. Ce programme fournira une excellente plate-forme pour le partage de l'information, le réseautage, le plaidoyer, la recherche et le renforcement des capacités sur l'inclusion financière dans les Etats membres de l'OCI et au-delà.

Développement de la finance sociale islamique:

67. Au cours de ces dernières années, les instruments de la finance sociale islamique tels que la zakat et le waqf ont pris une grande importance parmi les programmes de développement de l'OCI, en tant qu'outil efficace de mobilisation de fonds pour résoudre le problème de l'exclusion financière auquel se heurtent trop souvent les micro, petites et moyennes entreprises dans les États membres de l'OCI, et ce dans le cadre des initiatives de lutte contre la pauvreté.
68. Dans ce contexte, l'Institut islamique de recherche et de formation (IIRF), organisme de recherche et de formation dépendant du Groupe de la BID, a entrepris de documenter le développement du secteur de la finance sociale islamique dans les Etats membres de l'OCI ainsi que dans les pays non membres de l'OCI, et a en conséquence sorti son premier rapport sur la Finance Sociale Islamique. Ce rapport présente les tendances historiques, les défis et les perspectives d'avenir pour les différents segments du secteur de la finance sociale islamique en Asie du Sud et du Sud-Est. Il couvre l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, la Malaisie, Singapour et Brunei Darussalam. Ceci est en plus des activités de formation gérées par l'IIRF et les autres institutions compétentes de l'OCI en matière de développement du créneau de la finance sociale islamique.
69. Dans la même perspective, la Rencontre de leadership entre le Secrétariat général de l'OCI et la Groupe de la BID qui a eu lieu à Djeddah, le 17 Avril 2014, a souligné la nécessité d'intégrer les différentes initiatives au sein de la famille de l'OCI dans le domaine de la Zakat et du Waqf. Elle a également appelé à la convocation d'un forum annuel sur la finance sociale islamique, afin d'optimiser le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques capacités. À cet égard, l'IIRF organisera une table ronde sur le développement du secteur de la finance sociale islamique dans les Etats membres de l'OCI en 2016.
70. Compte tenu de ce qui précède, les États membres de l'OCI sont invités à soutenir les efforts déployés par les institutions de l'OCI pour populariser la finance sociale islamique dans les tous les pays de l'OCI, en vue d'améliorer l'inclusion financière des couches pauvres et vulnérables de la population. De même, les Etats membres de l'OCI sont invités à encourager la participation de leurs experts respectifs à la table ronde sur le développement du secteur de la finance sociale islamique dans les Etats membres de l'OCI prévue pour 2016.

VIII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

71. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat général a intensifié sa collaboration avec la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) pour établir la coordination adéquate entre cette institution du secteur privé et les autres institutions de l'OCI opérant dans le domaine du commerce et de la coopération commerciale. Des

efforts conséquents sont actuellement entrepris pour veiller à ce que la résolution pertinente sur l'exploitation conjointe des foires, expositions et forums d'investissement soit mise en œuvre en temps opportun. Dans la même optique, le Secrétariat général a établi la coordination nécessaire pour la convocation du Forum proposé des parties prenantes de l'OCI sur les normes et l'homologation halal avec la CICA et autres institutions de l'OCI, comme l'ISMPI et l'IIFA.

Carrefour des échanges alimentaires entre l'Arabie saoudite et les autres pays islamiques:

72. La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICA) a organisé, en collaboration avec la Chambre de commerce de Jeddah, la première réunion dédiée aux échanges de produits alimentaires entre l'Arabie saoudite et les autres pays islamiques à Djeddah, en Arabie Saoudite, les 5-6 Novembre 2014. La réunion, à laquelle ont assisté les représentants des organisations du secteur privé travaillant dans le domaine du commerce alimentaire dans les Etats membres de l'OCI, a examiné les voies et moyens permettant d'accroître les échanges commerciaux entre l'Arabie saoudite et les autres États membres de l'OCI en denrées alimentaires comme les céréales, les fruits, le riz, les légumes, les plantes médicinales, la viande, la volaille et le poisson.

31ème Assemblée générale et 21ème session du Directoire de la CICA:

73. La 31ème session de l'Assemblée générale et la 21ème session du Conseil des directeurs de la Chambres islamiques de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICA) ont eu lieu à Kampala, République d'Ouganda, au cours de la période du 25 au 27 Avril 2015. La réunion a examiné les programmes et activités de la CICA, avec une référence particulière aux questions liées au branding et à la certification pour les produits halals, la mobilisation des ressources, et la création d'un centre d'arbitrage commercial. La réunion a mis en place des comités spéciaux ad hoc pour les nouvelles initiatives de la CICA, savoir l'institution du Prix d'excellence, et la création du Centre d'arbitrage. Le Comité spécial sur la mise en place de Centre d'arbitrage a recommandé de mettre à profit l'expertise des centres d'arbitrage existants tels que Centre islamique pour la réconciliation et l'arbitrage basé à Dubaï, ainsi que la signature de protocoles de coopération avec les Centres de réconciliation et d'arbitrage réputés dans les Etats membres de l'OCI. De même, l'Assemblée générale a créé un comité spécial pour étudier le rôle dévolu à la CICA dans le domaine du branding Halal. Les recommandations des comités spéciaux seront soumises aux réunions à venir de l'Assemblée générale et du Conseil des directeurs de la CICA pour approbation.

74. Le 8e Forum des femmes d'affaires des pays islamiques, ayant pour thème l'autonomisation des entreprises féminines pour une croissance inclusive, a eu lieu à Kampala, en Ouganda, les 26-27 Octobre 2015. De même, la 17ème réunion du secteur privé sera organisée à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, en parallèle avec le 15ème Foire commerciale islamique les 22-23 mai 2016.

IX. FONDS SPECIAUX ET PROGRAMMES ECONOMIQUES REGIONAUX

Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID):

75. La 42^{ème} session du Conseil des ministres des affaires étrangères a délibéré sur la nécessité de mobiliser davantage de fonds pour combler le déficit de financement de 7,74 milliards US \$ du Fonds de solidarité islamique et a demandé au Secrétaire général de convoquer une conférence de mobilisation des capitaux à cet effet lors de la 43^{ème} session du CMAE prévue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, en 2016.
76. Depuis sa création en 2008, le FSID a mis en œuvre divers programmes et projets dans le domaine de l'éradication de la pauvreté et du renforcement des capacités dans les Etats membres de l'OCI. Durant la période de mise en œuvre de son plan quinquennal, qui s'est achevée en 2012, le FSID a lancé plusieurs programmes-phares comme le Programme d'alphabétisation professionnelle (VOLIP), et le Programme d'Appui à la Microfinance (MFSP). Le coût global de ces deux programmes est estimé à 500 millions \$ US. Jusqu'à présent, un certain nombre de projets ont été approuvés en vertu de ces deux programmes pour un montant total de 247, 52 billions US \$ (136, 05 billions US \$ pour le VOLIP, et 111, 47 billions pour le MFSP).
77. Toutefois, le Fonds reste confronté à la contrainte du faible niveau de ressources mobilisées par rapport à son capital cible approuvé qui est de 10,0 milliards US\$. Actuellement, le niveau des souscriptions promises au capital du FSID est de 2,68 US \$ milliards, pour 44 Etats membres (1,68 milliards US \$) et pour la BID (1,0 US \$). Le montant total des contributions reçues à ce jour est de 2,31 milliards US \$, dont 750 millions \$ ont été versés par la BID et US \$ 1,56 milliard par les Etats membres. Le résultat net du Fonds en 2014 était de 72,3 millions \$, contre 26,48 millions \$ en 2013, et 59,86 \$ US l'année précédente. Cette performance est imputable principalement à l'augmentation du portefeuille d'investissement et du taux de retour sur les investissements dans les Soukook qui a été nettement supérieur en 2014.
78. La session de mobilisation de fonds devrait nous permettre de consolider les capitaux requis pour les besoins d'une réduction drastique de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI, en permettant au FSID de souscrire à d'autres projets importants dans ces trois secteurs stratégiques que sont la microfinance, la formation professionnelle et la sécurité alimentaire.

Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA):

79. Comme signalé lors de la 30^{ème} session du COMCEC, la phase d'approbation du SPDA a été bouclée dès Novembre 2012, et a abouti à l'agrément d'un total de 480 projets pour 22 États membres de l'OCI situés en Afrique. Un certain nombre de projets approuvés se trouvent actuellement à des stades d'avancement variables à travers les différentes étapes de mise en œuvre.
80. En conséquence, le Secrétariat général a demandé à tous les États membres de l'OCI de lui communiquer leurs points de vue sur la mise en œuvre du SPDA ainsi que d'éventuelles propositions pertinentes pour le programme imminent devant succéder au SPDA. Pour sa part, la BID a recruté une équipe de deux consultants pour entreprendre une évaluation indépendante de la mise en œuvre du SPDA et ébaucher une première esquisse du programme successeur. Récemment, la BID a commandé une évaluation indépendante de la mise en œuvre du SPDA, qui a abouti à cette conclusion que la mise en œuvre complète des projets en cours contribuerait de manière significative aux efforts de croissance et de réduction de la pauvreté économique dans les pays bénéficiaires, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures et du développement des capacités humaines. L'évaluation indépendante comportait également des

recommandations au niveau politique et au niveau opérationnel qui visent à garantir l'obtention de gains rapides à travers l'aide au développement. Actuellement, la BID étudie l'évaluation indépendante qu'elle a commanditée en vue de la définition de sa stratégie future, y compris pour l'élaboration d'un programme successeur d'appui aux États membres africains de l'OCI.

81. De même, la 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui a eu lieu au Koweït les 27-28 mai 2015, a salué les réalisations accomplies dans le cadre du SPDA et a exhorté les États membres de l'OCI concernés à soumettre la liste de leurs priorités nationales afin de faciliter l'élaboration prompte et rapide du nouveau programme. Elle a également demandé au Secrétaire général d'organiser, en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI, des forums d'investissement et de sensibilisation en Afrique en prélude à l'élaboration d'un nouveau programme spécial de l'OCI pour le développement de l'Afrique. Se basant sur la résolution du CMAE, le Secrétariat général travaille actuellement aux modalités de convocation des forums proposés.
82. Compte tenu de ce qui précède, les États membres concernés de l'OCI sont invités à réagir positivement à la demande du Secrétariat général pour ce qui a trait aux propositions concernant le programme successeur. Les autres États membres de l'OCI sont invités de leur côté à indiquer leurs contributions possibles à l'appui de ce programme de développement sous-régional.

Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale:

83. Conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de ministres des Affaires étrangères (CMAE) sur le Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale, le Secrétariat général de l'OCI a organisé le Premier Forum de l'investissement dans le plan d'action pour la coopération avec l'Asie centrale à Douchanbé, République du Tadjikistan, les 27-28 Octobre 2014. Le forum a réuni 324 représentants des secteurs public et privé provenant de 19 États membres. Des représentants de la Thaïlande, de la Russie, de la Biélorussie, de l'Ukraine et des États-Unis ont également assisté au Forum en tant qu'observateurs. Le Forum a été également suivi par diverses organisations régionales et internationales ainsi que par les institutions compétentes de l'OCI.
84. Le Forum a adopté plusieurs projets pré-identifiés dans le domaine des transports et des infrastructures, du commerce et de l'investissement, de l'exportation et du développement du secteur agro-alimentaire, des petites et moyennes entreprises et du tourisme. Le Forum a réussi à identifier 23 projets prioritaires en Asie centrale, au premier rang desquels:
 - a. Projet régional de transport de courant (CASA 1000);
 - b. Construction de 3 terminaux à cargaison sèche et dragage du bassin du Port d'Aktau, au Kazakhstan;
 - c. Construction du chemin de fer Tadjikistan-Afghanistan-Turkménistan;
 - d. Construction d'un centre logistique "Tursunzade" au Tadjikistan;
 - e. Aménagement de zones franches économiques au Tadjikistan (Sughd, Danghara, Pandj et Ishkoshim);
 - f. Lancement des industries alimentaires faisant appel aux technologies modernes;
 - g. Octroi d'un financement concessionnel pour l'importation de matières premières et de marchandises en provenance des pays islamiques, notamment en accordant aux institutions importatrices des prêts à faible marge et une relativement plus longue période de remboursement.

85. La participation active des banques multilatérales de développement, des agences de développement, des investisseurs publics et privés aux côtés de leurs homologues des institutions nationales des Etats membres de l'OCI, aura grandement contribué au succès du Forum. Il a été décidé en conséquence de tenir ce Forum tous les deux ans dans l'un des États membres de l'OCI situés en Asie centrale.
86. Pour pouvoir avancer rapidement dans la mise en œuvre de tous ces projets, le Secrétariat général a demandé aux Etats membres et aux institutions compétentes de l'OCI d'identifier les modalités de mise en œuvre pertinentes. À cette fin, la BID a exprimé son intention d'intégrer activement les projets liés aux transports, aux infrastructures, au financement du commerce, à la promotion des investissements et aux crédits à l'exportation par l'intermédiaire de ses filiales compétentes, dont la SIFC et la SIACE.
87. À cet égard, le Forum a recommandé la convocation du Forum sur l'investissement en Asie centrale par intervalles de deux ans, en marge des foires commerciales et autres forums et salons spécialisés de l'OCI. Par conséquent, des efforts vont être entrepris de concert avec les institutions concernées de l'OCI afin d'harmoniser le calendrier de leurs salons respectifs pour le faire coïncider avec ce Forum sur l'investissement.

X. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES PAYS NON-OCI

88. En conformité avec les objectifs de promotion du partenariat, d'assistance mutuelle et de solidarité entre les États membres de l'OCI, les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI ont continué à fournir une assistance conséquente à certains États membres de l'OCI et communautés musulmanes dans les pays non membres. Ces pays et communautés comprennent: le Bénin, la Guinée, la Côte d'Ivoire, les Comores, la Somalie et le peuple du Jammu-et-Cachemire. En outre, les projets suivants ont été soumis dans le but de mobiliser les fonds requis auprès des États membres de l'OCI:
- Equipement des institutions de formation professionnelle et technique sur 120 jours (Gouvernement du Bénin);
 - Création d'un Office de la Microfinance dans trois provinces (Gouvernement du Burkina Faso);
 - Construction d'un centre de formation (Gouvernement du Burkina Faso);
 - Amélioration de l'élevage bovin (Gouvernement du Burkina Faso);
 - Développement de l'entrepreneuriat féminin aux Comores (gouvernement des Comores);
 - Conception d'une usine de traitement des eaux usées au Fenton oxydatif (Gouvernement du Nigéria);
 - Construction et équipement d'un centre de formation professionnelle pour les jeunes Somaliens (Gouvernement de la Somalie);
 - Projet commun OCI-UNOSSC sur l'amélioration des moyens de subsistance et la régénération économique grâce à la coopération Sud-Sud en Somalie.

Programme malaisien de renforcement des capacités pour les pays de l'OCI (CBP4OICC)

89. Le Gouvernement de la Malaisie a lancé en Mars 2005 un programme de renforcement des capacités en faveur des autres pays de l'OCI (CBP4OICC). Les trois projets

identifiés pour mise en œuvre durant la Phase I du CBP4OICC concernent, respectivement, la Sierra Leone (Renforcement des capacités dans l'industrie de l'huile de palme), la Mauritanie (exploitation des ressources pétrolières et minérales et renforcement des capacités dans les domaines de l'administration, de la planification et de la gestion) et le Bangladesh (Développement du secteur de la pêche). Les deux projets retenus pour la Mauritanie et la Sierra Leone ont été réalisés avec succès, tandis que le troisième projet qui intéresse le Bangladesh est actuellement en chantier. Le succès obtenu au cours de la phase I souligne la nécessité du lancement de la prochaine phase de ce programme phare. À cette fin, le Secrétariat général mène actuellement des consultations avec le Gouvernement malaisien et la BID à l'égard de la prochaine phase du CBP4OICC.

90. Compte tenu de ce qui précède, les États membres de l'OCI sont priés de fournir au Secrétariat général des informations sur leur assistances respectives aux autres États membres et aux communautés musulmanes dans les pays non membres, tout comme ils sont invités à envisager la possibilité de faire contributions en ressources ou en nature pour la mise en œuvre des projets mentionnés ci-dessus.

XI. COOPERATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

91. Au cours de l'exercice sous revue, le Secrétariat général a continué à coopérer avec les autres organisations internationales pour l'élargissement du partenariat sur la mise en œuvre des résolutions de l'OCI, et ce de la manière suivante:

Collaboration ONU-OCI:

92. La réunion biennale entre les organisations et institutions du système des Nations Unies et les différentes institutions relevant de l'Organisation de la coopération islamique, a eu lieu à Istanbul, en Turquie, au cours de la période du 20 au 22 mai 2014. Cette réunion a permis de passer en revue les différents projets bilatéraux entre les organismes et institutions de l'OCI et leurs homologues de l'ONU. Ceux-ci comprennent, entre autres, la gestion des situations de conflit dans les pays de l'OCI; la lutte contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent; les projets communs pour la Somalie; la facilitation du commerce; l'agriculture et la sécurité alimentaire; la coopération dans le cadre de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies et du Processus d'Istanbul; la lutte contre l'islamophobie.
93. Au volet économique, la réunion a examiné l'état d'avancement des projets communs pour la Somalie, la facilitation du commerce, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les initiatives d'Aide au commerce, ainsi que l'organisation conjointe de fora d'affaires et d'expositions, la mobilisation des fonds pour les projets communs, le programme de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et les activités agricoles connexes.
94. Au terme de ses travaux, la réunion a adopté son rapport et mis à jour sa « Matrice d'activités », qui comporte 41 objectifs et 154 activités avec des échéances précises pour leur mise en œuvre durant la période du prochain exercice biennal. Les composantes économiques incluent notamment des activités telles que le renforcement des capacités de négociation commerciale, l'aide au commerce, l'organisation de forums d'affaires et réunions du secteur privé, les programmes de renforcement des capacités dans le secteur

agricole, et le financement du partenariat en vertu de la Déclaration de Djeddah pour la sécurité alimentaire. Il a été convenu que le Directeur général du département de la science et de la technologie au sein du Secrétariat général de l'OCI et le premier responsable en charge du dossier de l'OCI au Département des affaires politiques du Secrétariat des Nations Unies feront office de points focaux pour l'OCI et l'ONU, respectivement, en vue de coordonner les activités relatives à la coopération ONU-OCI et la mise en œuvre de la Matrice.

95. Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, l'OCI collabore avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) à travers sa participation à l'Expo mondiale sur la coopération Sud-Sud et son soutien au projet de renforcement des capacités de la CICA pour les femmes d'affaires des Etats membres de l'OCI. Concernant la proposition actuelle d'étendre le partenariat en matière d'assistance post-réhabilitation à d'autres Etats membres de l'OCI, dont le Yémen, le Secrétariat général et l'UNOSSC négocient actuellement un cadre bilatéral de coopération.

Objectifs de développement durable et agenda de développement post-2015

96. Comme la date limite de 2015 pour la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est maintenant échu, l'OCI a soumis à l'ONU son point de vue sur le débat mondial actuel autour des ODD et de l'Agenda de développement post-2015. La perspective de l'OCI s'articule autour des questions relatives au développement des capacités productives humaines dans les États membres par le biais de ses programmes de lutte contre la pauvreté, de formation professionnelle et de microfinance. Plus précisément, la vision de l'OCI de l'agenda de développement post-2015 émane, entre autres, de ses initiatives en cours pour l'éradication de la pauvreté, l'emploi et le travail décent pour tous, le financement du développement, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, la nutrition et la popularisation de la finance sociale et des produits financiers islamiques.

Sommet de Dakar sur le financement infrastructurel en Afrique:

97. L'OCI a participé au Sommet de Dakar sur financement de l'infrastructure en Afrique, qui a eu lieu dans la capitale sénégalaise les 14-15 Juin 2014. Le Sommet de Dakar sur Financement (DFS) visait à mobiliser les différentes parties prenantes pour soutenir les efforts de l'Union africaine (UA) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à accélérer la mise en œuvre des projets régionaux d'infrastructures jugés prioritaires.
98. Le Sommet a émis l'"agenda d'action de Dakar (DAA)", qui identifie le développement des infrastructures comme un facteur clé et un moteur essentiel pour la croissance durable en Afrique et comment les secteurs public et privé du continent pourraient travailler en partenariat avec d'autres acteurs du développement pour mobiliser le financement et les investissements requis au profit des infrastructures régionales clés. À cette fin, le Sommet a décidé de donner la priorité au financement de 16 projets infrastructurels en tant qu'initiative-pilote destinée à diligenter la mise en œuvre du PIDA, tandis que la Banque africaine de développement a été invitée à financer la préparation de ces projets.

99. Les recommandations contenues dans le DAA couvrent la préparation du projet; la segmentation du projet; les fonds de la diaspora; une participation accrue du secteur privé; un environnement politique propice; et les fonds souverains. Les principaux faits saillants dans ces recommandations se présentent comme suit:

- Les pays doivent adopter des lois pour faciliter la participation du secteur privé aux projets;
- Le gouvernement et les institutions publiques doivent se concentrer sur le financement de la phase de préparation des projets;
- Les pays devraient promouvoir la participation du secteur privé local au développement infrastructurel en Afrique, notamment à travers la promulgation d'une législation adéquate et l'accès aux opportunités de renforcement des capacités locales;
- L'harmonisation des cadres réglementaires régionaux pour le développement des infrastructures dans le but de réduire les disparités au niveau règlementaire, y compris pour les partenariats public-privé.

100. La participation de l'OCI au DFS entrainé dans le cadre de son alliance en cours avec l'UA / NEPAD pour la mise en œuvre du projet ferroviaire Dakar/Port Port. Cette alliance va encore plus loin si l'on considère le fait que l'un des 16 projets prioritaires concerne la modernisation de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako, qui est un élément clé du projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan et du corridor de l'UA Dakar-Djibouti. En conséquence, l'OCI va encore intensifier ses relations avec l'UA / NEPAD pour la réalisation des objectifs définis ci-dessus.

OCI-CCG:

101. Le Secrétariat général et le Bureau exécutif du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales du Conseil de coopération du Golfe (CCG), basé à Manama, Royaume de Bahreïn, ont exploré les modalités de lancement de programmes communs à l'intérieur du cadre de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale, au cours de la visite officielle rendue au Secrétariat général de l'OCI par le Directeur général du Bureau exécutif le 30 Décembre 2014.

OCI-LEA:

102. Dans le cadre du protocole d'accord existant entre l'OCI et la Ligue des États arabes (LEA), l'Organisation arabe du tourisme a participé à la 8ème Conférence islamique des ministres du Tourisme tenue à Banjul, Gambie, du 4 au 6 Décembre 2013, et prononcé à cette occasion un discours, contenant les critères de sélection des lauréats pour l'attribution du prix de la "ville arabe du tourisme", critères qui se sont avérés fort utiles pour la mise au point des critères et du mécanisme d'attribution du Prix OCI de la " Ville du Tourisme".

XII. ELABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION DE L'OCI:

103. La 40ème session du Conseil des ministres étrangères (CFM) de l'Organisation de la coopération islamique, tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 11 Décembre 2013, a examiné le Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action décennal (PAD). Le rapport a fourni un compte rendu détaillé des réalisations accomplies

dans la mise en œuvre du PAD, y compris les divers défis rencontrés, et les mesures suggérées pour consolider davantage les gains obtenus à ce stade.

104. Tout en reconnaissant que le PAD a contribué à la diversification et à l'augmentation des activités de l'OCI dans les divers domaines, le CMAE a attiré l'attention sur la date d'expiration imminente du PAD en Décembre 2015 et sur la nécessité de faire le point des réalisations accomplies ainsi que des défis inhérents à la mise en œuvre de ce Programme. À cette fin, la 40ème session du CMAE a demandé au Secrétaire général d'engager les actions nécessaires pour un examen exhaustif et inclusif du PAD en vue de dégager les propositions requises pour un éventuel programme successeur.

105. En conséquence, la 41ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Jeddah, en Arabie Saoudite, les 18-19 Juin 2014, a examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution de la 40ème session à l'égard du PAD. Le rapport a intégré les évaluations respectives des institutions concernées de l'OCI, y compris les réalisations enregistrées dans le cadre du PAD et les lignes directrices générales à suivre pour l'élaboration d'un programme successeur. Suite à l'examen du rapport, le CMAE a adopté la Résolution 1/41-PAD sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal (PAD). Le CMAE a reconnu l'importance du PAD dans l'intensification des activités de l'OCI dans les divers domaines et la nécessité de maximiser et de préserver les progrès enregistrés et les réalisations accomplies par l'OCI au-delà de 2015. A cet égard, le CMAE a souscrit à la proposition d'élaboration d'un nouveau programme d'action pour la phase 2016-2025. Il a également demandé au Secrétaire général de convoquer une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts (EGM) en vue d'élaborer un projet de programme, en tenant compte des contributions des États membres et des institutions compétentes de l'OCI.

106. Conformément à la résolution de la 41ème session du CMAE, le Secrétariat général de l'OCI a convoqué la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts ad hoc (EGM) pour examiner le projet de Programme d'action OCI-2025, au siège de l'OCI le 18 Mars 2015. L'EGM discuté des divers aspects du projet OCI-2025. Elle a également estimé qu'il fallait prévoir un plus grand laps de temps pour finaliser les contributions apportées par certaines délégations et convenu que les amendements spécifiques doivent être transmis au Secrétariat Général de l'OCI avant la date-butoir du 20 Avril 2015. Il a été également demandé au Secrétariat général de convoquer à nouveau l'EGM du 6 au 7 mai 2015 dans le but de finaliser le projet OCI-2025, en attendant d'en saisir la 42ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui devait se tenir au Koweït les 27 et 28 mai 2015.

107. Le Secrétariat général a re-convoqué l'EGM les 6-7 mai 2015 pour finaliser le projet de programme d'action OCI-2025. Cette EGM, qui a réuni les experts des Etats membres de l'OCI, a examiné certaines parties du projet OCI-2025 (Rev-1), reflétant les modifications reçues de certains États membres avant le 20 Avril 2015, comme convenu lors de la Première Réunion du Groupe (Djeddah, le 18 Mars 2015).

108. Considérant la nécessité d'étudier tous les amendements proposés, la réunion a demandé plus de temps pour permettre la finalisation du document. En conséquence, l'EGM a exhorté les Etats membres à soumettre rapidement leurs commentaires et recommandations pour faciliter la tâche au Secrétariat général. Comme il n'a pas été possible pour le Groupe d'experts de finaliser le document, le Secrétaire général a été invité à porter la question à l'attention du

Conseil des Ministres des affaires étrangères (CMAE) en sa 42^{ème} session pour lui donner la possibilité de poursuivre ses travaux.

109. La 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, après avoir examiné les résultats des réunions du groupe intergouvernemental d'experts mentionnés ci-dessus, a prié le Secrétaire général de continuer à faciliter la tâche au Groupe d'experts pour la finalisation rapide du nouveau programme d'action. En ligne avec la résolution du CMAE, la prochaine réunion du Groupe intergouvernemental d'experts aura lieu à Jeddah, Arabie Saoudite, en Novembre / Décembre 2015, pour boucler définitivement le projet OCI-2025.

110. Le projet OCI-2025 comprend 17 domaines prioritaires répertoriés sous plusieurs catégories telles que la paix et la sécurité ; la Palestine et Al Qods ; la lutte contre la pauvreté ; la science, la technologie et l'innovation ; l'éducation ; la santé ; l'environnement ; le changement climatique et la durabilité ainsi que l'harmonie interculturelle et interconfessionnelle et l'action humanitaire. Chaque domaine prioritaire est assorti d'objectifs et d'actions spécifiques. Le volet économique inclut le commerce, l'investissement et la finance; l'agriculture et la sécurité alimentaire; l'emploi, les infrastructures et l'industrialisation; le transport; l'énergie; le tourisme ainsi que le développement des PME et de l'entrepreneuriat.

XIII. CONCLUSION:

111. Le suivi et la mise en œuvre des divers programmes et activités pertinents au domaine socio-économique ont été grandement facilités par la contribution active des institutions concernées de l'OCI. À cet égard, la contribution précieuse du Groupe de la BID à la mise en place réussie du premier Forum de l'OCI sur l'investissement en Asie centrale, et l'intégration ultérieure des projets identifiés dans le schéma opérationnel de Groupe de la BID, sont des initiatives méritoires et très louables.

112. Tout aussi louable est le soutien accordé par, respectivement, l'IRCICA, le SESRIC, le CIDC et l'ISESCO en vue du lancement de la première édition du Prix OCI de la ville du tourisme en 2015 ainsi que les activités menées tout au long de l'année pour commémorer ce prix, qui a été attribué à Al Qods Al Charif.

113. Il est prévu que, dans la foulée de la réunion consultative tenue le 13 Janvier 2015, à Djeddah, la convocation imminente de l'Assemblée générale de l'IOFS et de la 7^{ème} Session de la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, nous offrirait à court et à moyen terme des plans d'action pour la réalisation de certains projets communs à gains rapides dans le domaine de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement rural.

114. De même, les efforts en cours visant à créer une synergie étroite entre les programmes et activités des institutions compétentes de l'OCI dans le domaine du commerce, de la normalisation, du tourisme, du travail et de la productivité, de la finance sociale islamique et de la microfinance, devraient aboutir à des résultats tangibles en phase avec les objectifs de l'OCI pour une économie intégrée, la croissance durable et le développement rapide de ses Etats membres.

115. À cet égard, il est réconfortant de reconnaître et de saluer ici le soutien et la coopération reçus des différents États membres de l'OCI, à travers tout à la fois leur prompt adhésion aux divers accords multilatéraux, et leurs engagements pour le financement des projets initiés par l'OCI. Cependant, il est nécessaire de souligner l'importance d'une appropriation accrue et d'un feedback rapide sur les divers projets et programmes de l'OCI de la part de tous les États membres.

Département des affaires économiques
18 Octobre 2015

Nasreddine